



Association Les Anonymes
Maison des Associations
46 Ter, Rue Sainte Catherine
45000 ORLEANS

24^{ème} Salon au Château de Saint-Jean-Le-Blanc
du Samedi 31 Octobre au Dimanche 8 Novembre 2020

Cher adhérent, Chère adhérente,

A l'occasion de notre prochaine exposition, l'invité d'honneur sera **Jean BAILLY** et le thème Imaginaire (non obligatoire).

Nous vous demandons de bien vouloir remplir les bordereaux ci-joints et de nous les retourner si possible par mail dvoretzki.martine@wanadoo.fr pour le 10 Octobre 2020 au plus tard. Avec vos droits d'accrochage : (5€ par tableau et par sculpture). A votre charge de nous adresser votre chèque à l'ordre de l'association « Les Anonymes » ainsi que la liste des permanences à tenir : **obligatoire : au moins 2 h par exposant (à noter sur vos agendas).**

Vous pourrez exposer 4 (ou 5 tableaux) maximum avec un seul tableau « réservé ». Pas de doublons déjà exposés au château. Les sculpteurs peuvent exposer plus d'œuvres, et sont priés d'apporter leurs stèles. Si vous vous absentez à ces dates, merci de nous confirmer que vous serez d'accord pour une baisse du prix d'une œuvre de 10%, selon une demande du visiteur.

Dépose des œuvres :

- Mercredi 28 Octobre 2020 de 17h à 19h
- Jeudi 29 Octobre 2020 de 10 h à 15 h,

Les heures et jours de dépôts sont à respecter, car l'accrochage commence le Jeudi à 15H30 précises. Il est pris en charge par l'équipe du bureau UNIQUEMENT, et ce, dans un souci d'harmonie dans la présentation. Nous essaierons d'accrocher les tableaux par artiste.

Remise des affiches : Pour la publicité de l'exposition, quelques affiches et des flyers seront à votre disposition chez Martine DVORETZKI, 18 quai des Augustins 45100 Orléans 0686580606. Si une personne souhaite nous aider à l'affichage, qu'elle en informe Martine qui lui remettra un lot de flyers (les affiches n'étant pas toujours acceptées dans les magasins).

VERNISSAGE le Vendredi 30 Octobre 2020 à partir de 18 H 30
(il n'est pas possible de déterminer pour l'instant si le vernissage pourra se faire)

RAPPEL DES REGLES

Pour exposer vous devrez avoir acquitté votre cotisation 2020 de 25 € (année civile)

- **Accrochage et cadres résistants, facile à poser, avec des cordes solides** exclusivement (pas de ficelles à rôtis !), car les crochets et autres systèmes ne conviennent pas avec les systèmes d'accrochage du Château.
- Les systèmes d'accrochage seront vérifiés à la dépose des tableaux, tout manquement entraînera le refus de l'œuvre.
- **NOUVEAUTE : Au dos du tableau, devra figurer votre nom, le titre de l'œuvre et son prix.**
- Si vous oubliez de déposer vos tableaux aux jours mentionnés, aucune relance ne sera faite et aucun remboursement ne sera effectué.
- Les chèques de ventes seront libellés au nom de l'artiste et vous seront remis à la fin de l'exposition.
- En cas de résidence éloignée, un acheteur pourra emporter aussitôt le tableau acheté.
- L'association se réserve 10% (Dons sur chaque vente)
- Nous déclinons toute responsabilité en cas de « chèque en bois ».
- **Assurance** : du fait de notre adhésion à la Maison des Associations, nous sommes assurés à la MACIF, de même que la mairie de St Jean le Blanc est assurée pour le Château. Ces assurances ne concernent que la responsabilité civile. **L'association décline toute responsabilité quant aux déprédations, vols ou pertes qui pourraient être subis sur les œuvres des participants, qui peuvent les assurer par ailleurs.**
- **Décrochage : Dimanche 8 Novembre à 19 H** - votre présence est nécessaire

Nous comptons sur votre participation qui contribuera au succès de cette exposition.

Le Bureau